

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 20 septembre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothée, PERE Etienne, TELINGE Sophie, SUIRE Claudine, FRANCOIS Jean-Claude, SIMONET Dominique, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, RIAL Miguel, BARABEAU Laëtitia, BONNIN Isabelle, BLAIN David, VILLEMOT Frédérique, BOULNOIS Anne, PAVIE Sylvain, DESSENDIER Matthieu, GAGNON-BABIN Julie.

**Absents excusés** : M. CLEMENT Gérard (pouvoir Mme RAINE Dorothée), M. VELEZ Jean-Michel (pouvoir Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU), M. ANDRE Fabien (pouvoir M. Jacky BOTTON), Mme DUPIN Karine (pouvoir Mme Isabelle BONNIN), M. ROY Dominique (pouvoir Mme Julie GAGNON-BABIN) et Mme FERTRE Françoise.

**Absent non excusé** : M. CZERWINSCKI Stanislaw,

**En exercice** : 27

**Présents** : 20

**Votants** : 25

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à Mme Anne BOULNOIS, ce qui est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2023

**A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.**

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T. – *délibération n° 20200527B*) :

| Réf.                     | Objet  |
|--------------------------|--|
| Décisions 25-23 et 31/23 | Fixation du loyer du logement sis 12 avenue Gambetta (1 <sup>er</sup> étage) à 600 € mensuel et Convention de location dudit logement à compter du 18/08/2023.   |
| Décision 26/23           | Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'étude de faisabilité pour la création d'une conserverie communale à la ferme communale   |
| Décision 27/23           | Fixation des tarifs des produits issus de la ferme communale   |
| Décision 28/23           | Demande de subvention Conseil Départemental 17 pour les travaux sur voirie accidentogène   |
| Décision 29/23           | Dépôt de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du programme FONDS CHENE (travaux rénovation énergétique du groupe scolaire : étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre externe)   |
| Décision 30/23           | Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 17 pour la réfection de 2 courts de tennis   |
| Décision 33/23           | Demande de subvention au titre du Fonds Vert (Etat) dans le cadre de la renaturation des villes pour la renaturation de la place de l'Europe et de ses abords (rues G. Moreau et Champ de Foire).  |
| Décision 34/23           | Tarifs cinéma le Vauban : modification du tarif « lycée/collège au cinéma » passant à 3 € pour le lycée et 2,80 € pour le collègue, contre 2,50 € précédemment (tarifs fixés au niveau national) et évolution du tarif de vente des affiches compte tenu de l'augmentation des prix d'achat : Petite 2,50 € (1,50 € précédemment) ; Grande 4,00 € (3,00 € précédemment). |

### Examen de l'ordre du jour.

#### **Délibération n° 20230927A-DE : Acquisition amiable parcelle BD394 sise 4 Rue William Augereau**

Sur présentation de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 23 voix « pour » et 2 « contre » (Mme Julie GAGNON-BABIN et son pouvoir) :**

- **APPROUVE** l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section BD n° 0394 d'une contenance d'environ 1078 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur HODEMON Serge domicilié 4 rue des Jardins 17260 JAZENNES au prix de 45 000 € (quarante-cinq mille euros) frais d'agence inclus, répartis comme suit :
  - 41 000 € pour Monsieur HODEMON Serge
  - 4 000 € pour les frais d'agence : IAD France, Mme Morgane Riols mandataire immobilier indépendant rattaché au réseau iad France.
- **CHARGE** l'Office Notariale SAS NOT'ATLANTIQUE sise 7B Rue des Frênes à Gémozac 17260, de la rédaction de l'acte correspondant.
- **PRECISE** que les frais relatifs à la rédaction de cet acte seront à la charge de la Commune et tout autre frais nécessaire.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville de Pons en section d'investissement à l'opération 16.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'aide pour la revitalisation et **APPROUVE**, dans ce cadre, le plan de financement ci-dessous :
 

|   |   |             |
|---|---|-------------|
| ✓ | Coût d'acquisition HT .....                           | 41 000,00 € |
| ✓ | Conseil Départemental subvention sollicitée 20% ..... | 8 200,00 €  |
| ✓ | Fonds propres .....                                   | 32 800,00 € |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires.

#### **Délibération n° 20230927B-DE : Acquisition amiable parcelles AH301 et AH 398 sises à Marjolance.**

Sur présentation de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition amiable des parcelles cadastrées section AH n°301 et n° 298 d'une contenance respective de 450 m<sup>2</sup> et 1935 m<sup>2</sup>, appartenant aux conjoints MIGRAND, dans le cadre de la succession de Monsieur MIGRAND Claude au prix de 2 385 € (deux mille trois cent quatre-vingt-cinq euros) les 2 parcelles.
- **CHARGE** l'Office Notariale SAS NOT'ATLANTIQUE sise 7B Rue des Frênes à Gémozac 17260, de la rédaction de l'acte correspondant.
- **PRECISE** que les frais relatifs à la rédaction de cet acte seront à la charge de la Commune et tout autre frais nécessaire.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville de Pons en section d'investissement à l'opération 19.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires.

#### **Délibération n° 20230927C-DE : Extension du Relais Petite Enfance – Convention de partenariat avec le SIVU les P'tits Loups**

Sur présentation de Madame Dorothée RAINE, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 21 voix « pour » et 4 « abstentions » (Monsieur le Maire et son pouvoir ; Mme Julie GAGNON-BABIN et son pouvoir) :**

- **APPROUVE** la convention avec le SIVU les P'tits Loups telle que présentée et jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

**Délibération n° 20230927D-DE : Convention avec la Commune de St Fort/Gironde pour la mise à disposition de locaux pour le RPE.**

Sur présentation de Madame Dorothee RAINE, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance,  
**Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 21 voix « pour » et 4 « abstentions » (Monsieur le Maire et son pouvoir ; Mme Julie GAGNON-BABIN et son pouvoir) :**

- **APPROUVE** la convention avec la Commune de St Fort sur Gironde telle que présentée et jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

**Délibération n° 20230927E-DE : Budget Ville de Pons - Décision Modificative Budgétaire**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la Décision Modificative du Budget Ville de Pons suivante :

| <b>Section Investissement</b> |            |
|-------------------------------|------------|
| <b>DEPENSES</b>               |            |
| OP 16 - Art. 2313 Fonct 71    | -15 000,00 |
| OP 9002 - Art 21312 Fonct 212 | -55 000,00 |
| OP 21 - Art 2313 Fonct 414    | -31 496,14 |
| OP 23 - Art 2151 Fonct 822    | 79 250,00  |
| OP 21 - Art 2135 Fonct 412    | 1 546,14   |
| OP 19 - Art 2118 Fonct 71     | 3 000,00   |
| OP 11 - Art 2182 Fonct 823    | 2 500,00   |
| OP 11 - Art 2135 Fonct 020    | 6 800,00   |
| OP 15 - Art 2184 Fonct 020    | 1 300,00   |
| OP 15 - Art 2183 Fonct 020    | 2 500,00   |
| OP 15 - Art 2183 Fonct 94     | 2 600,00   |
| OP 15 - Art 2184 Fonct 024    | 2 000,00   |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

**Délibération n° 20230927F-DE : Budget Annexe Camping - Décision Modificative Budgétaire**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la Décision Modificative du Budget Annexe Camping telle qu'indiquée ci-dessous

| <b>Budget Camping</b>                          |          |
|--|----------|
| <b>Investissement Recette</b>                  |          |
| Compte 001 : excédent d'investissement reporté | + 157,56 |
| <b>Investissement Dépense</b>                  |          |
| OP 11 – Article 2158                           | + 157,56 |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

## Délibération n° 20230927G-DE : Budget Annexe Cinéma Le Vauban - Décision Modificative Budgétaire

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative du Budget annexe Cinéma Le Vauban suivante :

| Budget Annexe Cinéma Le Vauban  |          |
|---------------------------------|----------|
| Fonctionnement Dépense          |          |
| Chap 65 - Art. 6518 – Fonct 314 | + 340,00 |
| Chap 11 – Art 60632 – Fonct 314 | - 340,00 |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

## Délibération n° 20230927H-DE : Personnel communal – Création d'emplois

Sur présentation de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, pour une durée maximum de 3 ans, un emploi non permanent à temps complet, dans le grade d'Attaché Territorial (catégorie A), en tant que chargé(e) de mission « Développement local – Coordonnateur CTG »
- **PRECISE** que cet emploi pourra être pourvu par un/e agent/e contractuel/le, sans exclure les candidatures de fonctionnaires par voie de détachement (article 3 II de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)
- **AUTORISE** le Maire à déterminer la rémunération de cet agent selon la nature de ses fonctions et de son profil. La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du cadre d'emploi précité. Le cas échéant, la délibération instaurant le régime indemnitaire (RIFSEEP) en cours pourra être applicable.
- **INDIQUE** que le Tableau des Effectifs sera modifié en conséquence.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023

## Délibération n° 20230927I-DE : Personnel communal – Recrutement d'agents vacataires

Sur présentation de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires pour les missions décrites ci-dessous, dans la limite des besoins et crédits alloués.
- **DE FIXER** la rémunération des agents vacataires de la façon suivante :

| Vacation   | Durée et taux de la vacation  |
|--|---|
| - La surveillance de la pause méridienne,                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vacation de 1h ..... 17,50 € brut</li> <li>• Vacation de 1h30 ..... 26,00 € brut</li> <li>• Vacation de 2h ..... 35,00 € brut</li> </ul> |
| - Les enquêtes de proximité ou autres enquêtes administratives   |   |
| - La distribution de supports de communication                   |   |
| - Le soutien à l'installation d'équipements pour des festivités. |   |

- **DE SPECIFIER** que la(es) personne(s) recrutée(s) ne travaillera(ont) qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire ou de son adjoint délégué.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et actes afférents à cette décision.

**Délibération n° 20230927J-DE : Finances – Subventions exceptionnelles Associations**

Sur présentation de Monsieur Etienne PERE, Adjoint au Maire délégué,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement des subventions exceptionnelles suivantes :
  - ✓ Association « Amicale Francis Sire »..... 1 000 €
  - ✓ Association Tai Chi.....700 €
  - ✓ Association Coopérative Scolaire école primaire..... 1 000 €
- **PRECISE** que ces montants seront imputés au chapitre 67 (article 6745)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

**Délibération n° 20230927K-DE : Plan de Végétalisation**

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** son engagement en faveur : de l'amélioration du cadre de vie avec le végétal ; de la création et l'amélioration de la continuité écologique ; de l'adaptation au changement climatique par la réduction des effets d'îlots de chaleur ; de la réfection des espaces perméables.
- **ADOpte** le plan de végétalisation présenté dans ce sens, tel qu'annexé à la présente délibération.

↳ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00



Le Maire  
Jacky BOUTON

Affiché le : 29/09/2023